N°. 5 39

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1768. Du Samedi 16 Janvier.

AGRICULTURE.

Prix commun du grain à Londres, le 2 Janvier 1768.

LE quarter de 472 liv. de 16 onces.

	shillings.
De Froment.....	de 40 à 50
De Drêche.....	27...39
De Seigle.....	22...25
D'Orge.....	22...26
D'Avoine.....	13...17

Suite de l'Électuaire contre la Morve des Chevaux.

Ce reméde doit être ainſi adminiſtré ; on prendra avec une eſpatule de bois une portion de l'Electuaire de la groſſeur d'une noix, on l'appliquera à la racine de la langue, & le cheval l'avalera ſans difficulté : pour préſerver de la maladie, on le donne au cheval tous les matins pendant trois ou quatre jours conſécutifs, & cela ſuffit pour le mettre à l'abri de la maladie, quand même il ſeroit logé dans une écurie infectée avec pluſieurs chevaux morveux : ſi cependant l'écurie eſt infectée à un certain degré, le plus ſûr eſt de donner de l'Electuaire tous les matins au cheval pendant qu'il habitera ladite écurie. Si l'on ſe propoſe de guérir un cheval nouvellement atteint de morve, il faudra lui adminiſtrer le reméde tous les jours le matin, à midi & le ſoir, & continuer juſqu'à la guériſon parfaite : on reconnoîtra l'effet du reméde à une augmentation conſidérable d'écoulement de matieres par les naſeaux. Le cheval malade jettera pendant quelques jours une matiere viſqueuſe par les narines ; l'enflure des glandes entre les ganaches ſe diſſipera inſenſiblement ; la matiere qui ſortira des naſeaux deviendra plus fluide & plus blanche ; elle ſera quelquefois comme du petit lait & paroîtra enfin comme une ſéroſité blanchâtre. Il faut continuer le reméde & ne point ſe rebuter juſqu'à ce que l'écoulement ceſſe. Le régime pendant la cure ſera de retrancher au cheval toute eſpece de verd ; il ne faut ni ſaignée ni purgation ; vous lui donnerez du ſon avec de la farine d'orge & fort peu d'avoine, arroſée d'eau ; du foin bien ſec, de l'eau blanche avec un peu de miel. Voilà toute la nourriture du cheval.

La guériſon eſt plus ou moins lente ; les uns ſont guéris au bout de ſix ſemaines, tel autre en deux ou trois mois ; cela dépend de la malignité du virus plus ou moins grande, & de la diſpoſition du ſang plus ou moins balſamique.

Il eſt à obſerver que l'uſage de ce reméde pour les chevaux ſains ne produit jamais que de bons effets ; il les rend plus alertes & plus vigoureux ; il leur facilite la digeſtion, purifie le ſang & diſſout toutes les téroſités des tuyaux pulmonaires. Comme ce reméde eſt compoſé de miel & que le miel eſt ſujet à engendrer des vers dans l'eſtomach des chevaux, pendant qu'ils font uſage de ce reméde, il eſt bon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tous les huit jours de leur faire prendre de la poudre ſuivante.

R. ŒTIOPS MINERAL, ſix onces.
CINABRE MINERAL, quatre onces.
FARINE DE FEVES, huit onces.

Reduiſez le tout en poudre très-fine; mêlez bien enſemble; prenez une once de cette compoſition, que vous mêlerez avec une portion d'avoine, & détrempez le tout enſemble avec un peu d'eau; donnez cette doſe au cheval pendant deux jours de ſuite toutes les fois que vous lui donnerez ſa portion d'avoine, & vous verrez les vers ſortir morts avec les excrémens.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.		DIJON.		LIMOGES		PERPIGNAN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
Aveſnes.	24	Arnay-le-Duc.	21 4	Angoulême.	19* 10 3	Foix.	20
Bavey.	22* 6 3	Avallon.	20 8				
		Autun.	22 10				
Cambray.	25 11	Auxerre.	24				
		Auxonne.	22 10				
Condé.	26 13	Bar-ſur-Seine.	20* 3 5	Bourganeuf.		Montlouis.	24 4 9
		Beaune.	22 3				
Givet.	22 17 6						
		Belley.	30 12				
Landrecy.	25 5 7	Bourbon-Lan.	21				
		Bourg.	21 10	Brive.	18 14		
Mariembourg.	27*	Châlon.	25 4			Pamiers.	18* 5 6
		Charolles.	23 12 6				
Maubeuge.	20 2 4	Châtil.ſur-Sei.	21 10				
Philippeville.	23	DIJON.	4	LIMOGES.	16* 10		
		Gex.	31* 17 6			PERPIGNAN	31* 13 10
Queſnoy.	23 14 4	Mâcon.	24				
		Nuits.	23 4				
St. Amand.	27 13 1	Saulieu.	21 5 6				
VALENCIEN-		Semur-en-Aux.	21 17				
NES.	25 17 6	Seurre.	20 11 5	Tulle.	18 11 10	Prades.	29 11 11

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	24 10	From. le ſep.	23 2	From. le ſep.	18 6 6	From. le ſep	24 15
Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	3	Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	2 9
Avoine le ſ.	5 11 1	Avoine le ſ.	5 17 2	Avoine le ſ.	5 11 1	Avoine le ſ.	7 13 2
Foin le q.	1 5 6	Foin le q.	2	Foin le q.	3 3	Foin le q.	2 2 2
Paille le q.	14 11	Paille le q.	19 6	Paille le q.	1 4 4	Paille le q.	16 3

LETTRE

De M. Deſpommiers, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

J'ai déjà rendu compte aux Amateurs de l'agriculture, de mes eſſais du printemps dernier, dans les environs d'Argenton; j'ai vu à mon retour en automne, que ma méthode y avoit fait des progrès rapides.

On trouve des landes immenſes depuis Châteauroux juſqu'auprès de Poitiers; & enſuite dans une largeur étonnante de pays. Ce canton qui a été un des plus beaux de la France, a été ruiné ſans retour par les longues guerres des François & des Anglois. On rencontre par-tout des veſtiges de Villages & des reſtes de clôture, enfin, toutes les marques d'une population nombreuſe.

Ce ſol, un des plus fertiles du Royaume, ſe couvre du plus beau froment dès la même année du défrichement; mais ces défrichemens étoient ſi difficiles, qu'ils rendoient toute l'activité inutile. Tous les Seigneurs & les grands Propriétaires, dont les métairies ſont éparſes dans ces landes, faiſoient les plus grands efforts pour arracher des ajoncs liés avec des brandes dont la racine a ſouvent plus de deux pieds de tour. On ſe ſervoit de la pioche, mais la pioche couroit cher. Les Pionniers étoient rares, & après eux il faut beaucoup de travail pour arracher des racines qui ne ſont que coupées. Quelques-uns paſſoient ſix & ſept fois une charrue; chaque paſſage ébranloit des racines, & l'on a toujours regardé 15 ou 20 boſſellées comme un objet important. Mon arrivée fit naître l'eſpérance, je trouvai des charrues de tous côtés, & juſqu'à la veille de Noel j'ai donné deux jours à chaque établiſſement. J'ai vu avec joie à mon retour, qu'au lieu de péricliter, les laboureurs s'étoient fortifiés en mon abſence. Un homme, quatre bœufs médiocres ont ſuffi aux plus forts défrichemens, ont pénétré à plus de huit pouces; la culture & l'extraction ont été régulieres. L'expérience a prouvé qu'un labour après la Saint Jean, & la façon des ſemailles ſuffiſoient pour donner des champs fertiles.

Je n'ai trouvé aucune contradiction, parce qu'aucune charrue ne pouvoit pénétrer dans ces eſpeces de landes. On jugera de la viteſſe de l'ouvrage par ce trait.

J'ai commencé le 19 Décembre le défrichement à Renier près de la Tremoille, dans ſept boſſelées; le Métayer eſpéroit que M. de Saint-Georges, ſon Maître, lui feroit défricher cet eſpace à ſon retour. En paſſant à la Tremoille le jour de Noel, j'ai appris que ce Laboureur, ſans être animé par perſonne, malgré la gelée, avoit en cinq jours fini ces ſept boſſelées, & ſe promettoit un travail plus étendu.

Je n'ai point voulu envoyer de charrue; de peur qu'un eſſai peu adroit ne dégoûtât avant qu'un ſuccès étendu ne parlât contre la maladreſſe. Cette charrue verſe aiſément, dira-t-on; qu'on allonge l'eſſieux, que la roue ſoit convexe, & l'uſage rend enſuite tout aiſé.

M. de la Salle, Seigneur du Poiron, avoit des roues droites, je les voyois verſer à chaque tour; en paſſant quelque temps après, la beauté & l'étendue du défrichement me frapperent; ah! Monſieur, me dirent les Laboureurs, nous ne verſons plus, nous avons ſaiſis le mouvement. Il en eſt de même des inconvéniens que trouveront des gens peu habiles. On s'enthouſiaſme, on croit avoir du parfait, parce qu'une charrue a arraché une groſſe racine, un buiſſon; qu'on ſoit perſuadé que tout cela n'eſt que bagatelle en comparaiſon d'ajoncs & de brandes qui ne ſont pas dans du ſable. L'airaut, cet inſtrument aratoire ſi informe, arrache des racines d'ormes, de chênes, les épines noires, *&c.* mais il ne peut rien dans les landes dont je parle.

Les principaux Seigneurs qui font grand uſage de ma méthode, ſont M. le Comte de Vilmaure, M. le Marquis de Belabre, M. de Ligondé, M. de Serré, M. de Bois-Mannin, M. de la Solle, M. de la Roche-Evreuſe, M. de Saint Georges, M. de Fougers, M. du Haut-Bouté, M. de Marivaux. Je ne compte pas un nombre infini de Seigneurs & Propriétaires chez leſquels je n'ai pu encore aller, mais qui ſuivent ma méthode.

J'ai eu ſoin de faire ſemer à meſure des

prairies artificielles qui ont réuſſi parfaitement. On jugera du prix de ce bienfait de la nature par ce ſeul trait.

M. le Marquis de Voyer me dit il y a deux ans, qu'il manquoit de foin; qu'il étoit obligé d'en aller chercher bien loin; je lui procurai auſſi-tôt de bonnes graines ſemées dans des terres peu eſtimées Elles ont produit cette année 1767, quoique contraire en ce canton aux foins, ſoixante charriots de foin évalués par M. le Marquis de Voyer cent louis,& pour plus de 600 ℔ de graines.

Je rendrai à la fin du printemps un nouveau compte de la ſuite dè mes opérations.

Je deſire & j'engage les bons Citoyens à aller plus loin que moi; mais qu'ils évitent auſſi de crier miracle ſur des choſes ſimples, aiſées; qu'ils s'attaquent comme moi aux fléaux de l'agriculture, à ces défrichemens crus juſqu'ici ſupérieurs aux charrues. J'ai toujours été perſuadé que l'agriculture exigeoit plus de faits que de paroles.

COMMERCE.

Extrait du Mercure d'Altona.

Des frontieres de Pologne le 7 Décembre.

LE Roi de Pologne s'occupe particulierement du ſoin d'encourager le commerce & d'introduire des manufactures dans les États de la République. Juſqu'à préſent elle a négligé entiérement ces objets importans; elle vend toutes ſes productions dans l'État où la terre les lui donne, & ſe trouve obligée de les racheter enſuite à 20, 30, 40 & 50 de perte, & quelquefois davantage après qu'elles ont été façonnées par l'Étranger. Le Polonois eſt obligé d'acheter ſes vêtemens, tout ce qui l'environne continuellement, ſes bijoux, ſes tapiſſeries, ſes glaces, les ouvrages délicats, les modes, les vins, les épices. Les Marchands qui les lui procurent ſont pour la plupart des Juifs, des Italiens, des Ecoſſois & des François. Dantzik s'eſt emparé du commerce de la Grande Pologne, Breſlau de celui de la petite Pologne, Riga & Konigsberg ſe ſont appropriés celui de la Lithuanie. Le Roi Staniſlas ſoutient dans ſon livre intitulé: *Voix libre du Citoyen*, p. 247 & 285, qu'il y a des Villes en Europe qui ſont plus riches que la Pologne, & que l'objet du commerce que font deux ou trois Négocians de Londres ou d'Amſterdam, ſurpaſſe le montant de tous les revenus du Domaine de la République. Le Payſan eſt ſerf, & ne cultive pas les terres avec autant de ſoin que s'il en étoit le propriétaire; ſon Seigneur a droit de vie & de mort ſur lui, il peut diſpoſer comme bon lui ſemble de la perſonne de ſon ſerf, ainſi que de tout ce qu'il peut acquérir; d'après cela il n'eſt pas étonnant que le Payſan ne cherche pas à faire la moindre épargne.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 24 Décembre 1767.

De Londres.

Toutes les nouvelles ne parlent que de l'état floriſſant des Manufactures Américaines dans la Nouvelle-Angleterre. La rapidité de leurs progrès, l'activité avec laquelle les Colons cherchent à les étendre, l'excluſion totale qu'ils viennent de donner à toutes marchandiſes quelconques d'Angleterre importées dans cette partie de nos poſſeſſions; tout cela doit nous faire ouvrir les yeux, & nous indiquer de quelle maniere il faut ſe comporter avec des ſujets qui ſacrifient tout à leurs propres intérêts, & qui montrent des diſpoſitions ſi défavorables à l'égard de la Métropole.

Que les Américains ayent cherché à avoir des manufactures pour leur propre uſage, c'eſt ce dont on ne doit pas s'étonner, mais qu'ils ſoient arrivés en ſi peu de temps à un tel dégré de perfection, c'eſt ce qu'on n'avoit pas lieu de préſumer; & l'on avoit encore moins lieu d'attendre qu'ils deviendroient en état de donner tant d'étendue à leur commerce, ou qu'ils dateroient des premiers jours de leur exiſtence pour exclure des poſſeſſions Angloiſes toutes marchandiſes d'Angleterre.

Il eſt vrai que nous aurions tort d'empêcher les Américains de fabriquer pour eux, mais nous avons le droit de taxer leurs manufactures de façon qu'ils ſoient hors d'état de donner leurs marchandiſes à plus bas

prix que nous ne pouvons donner les nôtres.

Les Américains tiennent une conduite diamétralement oppoſée aux vues de la Métropole à l'égard de la fondation des Colonies, & ce n'eſt pas pour qu'ils devinſſent Souverains qu'on leur a donné des terres en Amérique.

Les lettres de Quebec portent que les nouvelles manufactures de cette Place ſont dans un état très-floriſſant, principalement celles de fer fondu, & qu'ils en exportent des grandes quantités pour les Colonies méridionales.

On mande de la Nouvelle-York que les manufactures de laine & de toile ſont le principal objet ſur lequel on verra rouler le commerce & les intérêts de cette Province, & que ce commerce ſera très-floriſſant.

On aſſure que l'exportation des manufactures Angloiſes pour l'Amérique ſeptentrionale eſt diminuée cette année-ci conſidérablement.

On mande de Quebec qu'on y a établi une manufacture des ferrures à l'uſage de la conſtruction des Vaiſſeaux, & qu'on en exporte de grandes quantités pour les Indes occidentales & l'Amérique méridionale.

On dit que les Colonies Américaines n'épargnent rien pour ſe procurer des beliers & des brebis, afin de les faire multiplier.

On aſſure qu'on a découvert depuis peu, dans une de nos Colonies Américaines, une mine preſqu'inépuiſable de ſalpêtre.

COURS DU CHANGE A LONDRES,
le 2 Janv. 1768.

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances .	35 3
Dito, à vue	34 11
Hambourg, à deux uſances .	34 11
	Deniers ſt.
Paris, à un jour de date. . .	31 $\frac{1}{4}$
Dito, à 2 uſances.	30 $\frac{15}{16}$ à $\frac{5}{4}$
Bordeaux	30 $\frac{5}{4}$
Cadix	39 $\frac{5}{8}$
Liſbonne.	66 $\frac{1}{4}$
Livourne.	49

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 13 Janv. 1768.*	LYON. *le 7 Janv.*	DUNKERQUE. *du 20 au 31 Déc.*	NANTES. *le 7 Janv.*
Amſterdam, . 54. $\frac{3}{4}$	Amſterdam, . . 55	Londres à deux uſances, 22 l. 16 ſ. ſt. la l.	Amſt. . . . . 55 $\frac{1}{4}$
Londres, . 31. 9 16e.	Auguſte, . 51. 3 8e.		Londres, 32. 31. 15. 16e
Hambourg, . 177. $\frac{1}{4}$	Vienne, . . 51. $\frac{1}{4}$	Amſterdam à deux uſances, 217 l. 17 ſ. pour cent fl. banco.	
Madrid, . . . 15 5	Londres, . 31. 5 8e		Paris, . . $\frac{1}{4}$ P $\frac{0}{00}$ P
Cadix, . . 15. 4	Livourne, . . 95 $\frac{1}{4}$	Paris à deux uſances au pair.	
Livourne, . . 95 $\frac{1}{4}$	Gênes, . . . 93 $\frac{3}{4}$		Flandres, . . 57 $\frac{3}{4}$
Lyon, Rois, 7 8e. p	Madrid, . . . 76 $\frac{1}{4}$	Idem à court jour, un demi p. cent ben.	
	Cadix, . . . 76		Hambourg, . 176 $\frac{1}{2}$
	Paris, . . $\frac{1}{4}$ perte.		
	Marſeille, . 5 8e pc.		
	Dépot p. Rois, 1 $\frac{1}{2}$ 1 p$\frac{0}{00}$		
	Piaſt. . . 48. 12 6.		

SUITE *du prix courant des marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 16 Déc.*

MARCHANDISES PROHIBÉES.

Guingans de Bengale, de coton, à rayes bleues, de 8 aun. ſur 7 huit. 1 CA de l'Ajax, de 20 ℔; — du Marquis de Caſtries; de 19 ℔ 2 ß; — 1 CAH de l'Ajax, d°. herbe & coton, d'*idem* ſur *idem*, de 31 ℔ 3 ß à 32 ℔; — du Marquis de Caſtries, de 25 ℔ 8 ß à 26 ℔ 4 ß; — 1 GO du même Vaiſſeau,

écorces de 7 & demie à 8 aun. ſur 3 q. & plus, de 15 ℔ 3 ß ; — 1 N du même Vaiſſeau, nélis de 7 & demie à 8 aun. ſur 3 q. & plus, de 27 ℔ 6 ß à 27 ℔ 2 ℔ ; — 2 N. de 28 ℔ ; 3 NA de 29 ℔ 3 ß — 1 NA de l'Ajax, 2 N de 27 ℔ 2 ß ; — du même Vaiſſeau, ſiſtreſayes, de 11 & demie à 12 aun. ſur 3 q. à 5 ſix, 1 SXT de 50 ℔ ; — chitte pour jupe, de 18 ℔ ; — STC ſatins de Caſſembazard, de 26 ℔ 2 ß ; — 1 PI du Marquis de Caſtries, pinaſſes, de 7 & demie à 8 aun. ſur 3 q. & plus, de 30 ℔ 3 ß ; — tepays, d'*idem* ſur 3 q. 3 TP de 50 ℔ 6 ß ; — elatchas de Malde, de 7 à 7 aun. & demie, ſur 3 q. & plus, 1 EM de 16 ℔ 2 ß à 18 ℔ 5 ß ; — habaſſis de 12 à 12 aun. & demie, ſur 3 q. & plus, 2 HB de 78 ℔ 2 ß à 80 ℔ ; — kicorchayes d'*idem* ſur 3 q. à 5 ſix, 2 KH de 90 ℔ à 97 ℔ ; — 3 KH de 104 ℔ ; — chalbaſs, de 14 aun. ſur *idem*, 1 CHB. de 38 ℔ 5 ß ; — 2 CHB de 41 ℔ 2 ß ; — chuquelas d'*idem* ſur *idem*, 1 CQ, de 43 ℔ 3 ß ; — 2 CQ de 45 ℔ 2 ß ; — Soucis, de 16 aun. ſur 3 q. à 5 ſix, 1 SO de 31 ℔ 10 ß ; — 4 SO de 32 ℔ 3 ß ; — d°. de 20 aun. ſur 5 huit. 1 SO de 34 ℔ 4 ß à 34 ℔ 5 ß ; — 4 SO de 35 ℔ 3 ß.

Nota. Qu'au prix courant des *Garras*, à la marque 1 G, il faut mettre 21 ℔ 2 ß au lieu de 20 ℔ 2 ß à l'article du M. de Caſtries.

De Dunkerque.

Prix courans de différentes marchandiſes du 20 au 31 Déc. 1767.

Le bled blanc de Flandres, 31 ℔ la *raziere.*

Le ſel gris de Seudres, 6 ℔ la *raziere*, ſans demande.

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 16 à 2 ℔ 18 ß le *pot* ; l'huile commune d'Eſpagne, 2 ℔ 6 ß le *pot* ; l'huile de navette 50 ℔ le *baril.*

Le ſucre blanc de Saint-Domingue, premiere qualité, de 44 à 45 ℔ le *quintal* ; le ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 24 à 25 ℔ ; le café de la Martin. 15 ß 6 d. la *livre* ; celui de Saint-Domingue, 15 ß ; l'indigo cuivré, de 4 ß 10 ß à 6 ℔ la *livre.*

Du Havre.

Prix courant de diverſes Marchandiſes pendant le mois de Décembre 1767.

Huile de Provence, de 65 à 70 ℔ ; d°. d'Oneille & de Port-Maurice, de 70 à 72 ℔ 10 ß ; coton de Smyrne, 130 ℔ ; ſavon bleu pâle, de 52 à 53 ℔ ; ſoude d'Alicante, 30 ℔.

Brai ſec, de 11 à 12 ℔ ; brai gras, de 32 à 35 ℔ le *baril* ; goudron, de 17 à 18 ℔ la *flute.*

Sucre terré, de 44 à 53 ℔ le *quintal* ; ſucre brut, de 26 à 31 ℔ ; le café de la Martinique, de 23 à 24 ß la *livre* ; café de Saint-Domingue, de 21 à 22 ß 6 d. ; indigo cuivré de 5 à 6 ℔ ; indigo violet & bleu, de 7 à 8 ℔ ; cacao en grains, 15 ß ; rocou, de 75 à 80 ℔ le *quintal* ; coton de Saint-Domingue, de 180 à 185 ℔ le *quintal* ; d°. de la Guadeloupe, de 165 à 175 ℔ ; bois de campêche, de 13 à 14 ℔ ; bois de Fernambourg, de 45 à 50 ℔.

Navire en armement.

De Dunkerque, *le 4 Janv.* 1768.

Le Navire l'*Aurore*, de 70 tonneaux, & du Cap, Capitaine *Fanguy*, eſt en charge dans ce Port pour le Cap François, Armateurs MM. *Cailliez* freres.

De Bordeaux, *le 2 Janv.* 1768.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles

Numéros 40, le *Comte de Clermont*, Armateurs MM. *Raymond & Sagerand*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 41, le *Monplaiſir*, Armateurs MM. *Uſal* freres, Courtier le ſieur *Chevret* ; 42, la *Comteſſe d'Herouville*, Armateurs MM. *Baour* & Compagnie, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 43, l'*Heureuſe Marie*, Armateur M. *Dutilh* ; 44, la *Bellonne*, Armateur M. *Jacob*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Jude* ; 45, la *Rencontre*, Armateur M. *Trebar*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 46, le *Ramier*, Armateur M. *Marc-Antoine Molinier*, Courtier le ſieur *Jude* ; 47, la *Côte d'or*, Armateur M. *Raphael Mendes* ; 48, le *Fort-Dauphin*, Armateur M. *Lamothe* ; 49, l'*Eſpérance*, Ar-

mateur M. *Texier*; 50, l'*Actif*, Armateur M. *Chicou Bourbon*, Courtier pour ces quatre Navires le sieur *Chevret*; 51, la *Perle*, Armateur M. *Gauteyron*, Courtier le sieur *Delmestre*, 52; le *Saint-Jean-Baptiste*, Armateur M. *Jean Pery*; 53, la *Rusée*, Armateur M. *Anceze*, Courtier pour ces deux Navires le sieur *Chevret*.

ASSOCIATION

De Commerce Maritime.

PAYEMENT

Des Coupons de bénéfice attachés aux intérêts rentiers de 1767.

Les Porteurs des Reconnoissances d'*intérêts-rentiers* sur l'Association de Commerce Maritime, sont avertis que le payement des *Coupons de bénéfice* qui sont échus en 1768, a été ouvert le 10 de ce mois de Janvier.

L'Association ayant décidé qu'elle ne se chargeoit plus à l'avenir à compter de 1768, de distribuer des reconnoissances d'*intérêts-rentiers*, le remboursement du capital de celles distribuées jusqu'à ce jour, se fera avec le payement des *Coupons de bénéfice* échus.

S'adresser à l'Hôtel de l'Association de Commerce Maritime, rue Coq-Héron, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, & depuis trois heures de relevée jusqu'à sept.

AVIS.

M. Berthier, Maître Marchand-Fabricant d'étoffes de la Manufacture royale à Marseille, ancien Eleve de feu M. Olive, ayant exercé son talent environ quarante-deux ans, en qualité de second Maître, dans ladite manufacture Royale, avertit qu'il fabrique des étoffes en or & argent, façon des Indes, pour robes de femmes & habits d'hommes, de même que des meubles de maison, soit en tapisserie, ou garnitures de chaises & garnimens des lits, le tout dans le goût moderne. Il se flatte de contenter tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de l'employer, soit pour le prix ou pour le goût de ses étoffes. Il demeure à Marseille, rue Dauphine, vis-à-vis Saint-Homme Bon.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 13 Janvier 1767.*

	₶	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708 à 709		
Ducats à	96 à 96	5	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15	marc.
Idem de 11 & 10 g. à . .	51	17 6	
Piastres	48	15	

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 31 Décembre 1767,*

Qui proroge les délais fixés pour le payement de la finance portée aux états annexés aux Arrêts des 13 Septembre & 30 Octobre derniers, pour les professions de Commerce, Arts & Métiers non en jurande.

LE Roi, ayant par l'Arrêt de son Conseil du 30 Octobre dernier, accordé à ceux qui exercent des professions de commerce, arts & métiers, non en jurande, & qui sont comprises dans l'état annexé audit Arrêt, & dans celui annexé à l'Arrêt du 13 Septembre précédent, jusqu'au 15 Janvier prochain, pour payer moitié de la finance portée par lesdits états, & six mois, à compter dudit jour, pour acquitter l'autre moitié : & Sa Majesté ayant considéré qu'il pouvoit s'en trouver plusieurs pour qui lesdits délais ne seroient pas suffisans, & qu'il seroit de sa bonté de venir à leur secours, en leur en accordant de nouveaux qui les missent en état de satisfaire plus facilement au payement desdites finances. Oui le rapport du sieur De-l'Averdy, Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que le délai fixé par l'Arrêt du

30 Octobre dernier ; pour le payement de la premiere moitié de la finance portée aux états annexés aux Arrêts des 13 Septembre & 30 Octobre auſſi derniers, ſera prorogé juſqu'au 15 Juillet prochain ; & que celui fixé par ledit Arrêt pour le payement de la ſeconde moitié de ladite finance, ſera & demeurera pareillement prorogé juſqu'au 15 Janvier 1769 : veut & entend Sa Majeſté qu'en faiſant par ceux qui exercent des profeſſions de commerce, arts & métiers, non en jurande, leſdits payemens dans les délais portés par le préſent Arrêt, ils ne puiſſent être troublés ni inquiétés dans l'exercice deſdites profeſſions, arts & métiers. Et ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 31 Décembre 1767.

Signé PHELYPEAUX.

LETTRES-PATENTES DU ROI,

Données à Fontainebleau le 20 Oct. 1767.

Portant établiſſement d'une Ecole royale gratuite de deſſein, à Paris.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 4 Avril 1767*,

Qui ſubroge le ſieur *Poultier*, Notaire au Châtelet de Paris, pour avoir au lieu & place du ſieur *Doyen*, la direction & faire la recette générale de la Loterie établie en faveur de pluſieurs Communautés Religieuſes.

Autre du 15 Décembre 1767, rendu en faveur de la Manufacture royale d'armes de Charleville.

DÉCLARATION DU ROI,

Donnée à Verſailles le 15 Nov. 1767,

Concernant les Chirurgiens qui s'embarquent ſur les Navires Marchands, & la viſite du coffre de Chirurgie.

CHARGES A VENDRE.

Charge de Changeur en titre de la Monnoie de Nantes. Il faut s'adreſſer à Me. *Herault*, Notaire, haute grande-rue à Nantes.

A vendre une Charge de Conſeiller à la Cour des Aydes ; plus, trois biens de campagne, un dans la Paroiſſe de Cenac, entre-deux-mers, & les deux autres dans la Paroiſſe de Villenave, enſemble une maiſon ſur la riviere : s'adreſſer pour ces articles à Me. *Bouan*, Notaire, rue du Loup, à Bordeaux.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Janv.
Maupaſſant,	4e.	A.	22
Fauveau,	7e.	M.	22
Marſollier,	14e.	A.	19
Baillot,	23e.	A.	16
De Joantho Duj.	32e.	A.	18
Aliſſan,	39e.	toutes l.	18
De Fays,	42e.	toutes l.	19
De Lauge,	48e.	A.	14
Molliere,	51e.	P.	18
Thevenin,	54e.	R.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1768.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
Ac. des Indes.	1230	1230	1230
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋	22. 24 ½ 3m		23 ½
Prom. à 4 p ⅋	39 ½		40 39 ½
Bill. de la Com.	400	399	398
Ac. des Fermes.	855	860	865
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	4	4	4
Annuités.	355	356	357
Coup. d'An.	69 ½	69 ½	69 ½
Emp. de 50 mil.	31	31	31
Emp. de 30 mil.	33	34	34 ½
Col. 1759.			
Canada.	43	43	44
4e. L. Epoques.	15 ½	15 ½	15 ½ IIe. 20 ½
Nouette.	36	36	36 ½ 37
Ac. de la caiſſe.	1125	1130	1125
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅋			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 5.

DE L'ORIENT.

IL eſt ſorti de ce Port le 4 Janvier 1768 le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes l'*Ajax*, allant à Bengale.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 20 au 31 Décembre 1767 il eſt entré dans ce Port 5 Navires François de l'encombrement de 432 tonneaux, 5 Hollandois de 344 tonneaux, 2 Anglois de 200 tonneaux ; ſçavoir, des François, la *Notre-Dame de Grace*, Capitaine *Simon l'Hermite*, venant de Marſeille chargé de laine, ſavon, coton, ſoufre, jus de réglisſe, huile, figues, raiſins & quelques autres marchandiſes ; la *Badine* de Nantes, Capitaine *Pierre Buiſſon*, venant de Bayonne chargé de 47 bariques d'eau-de-vie, 63 barres de fer, & 55 balles de réglisſe & autre ; le *Lion* de Rouen, Capit. *Jacques midrié*, venant de Libourne avec 138 tonneaux de vin & 304 ſacs de marons ; le *Saint Bernard* de Dieppe, Capitaine *Jean Cannu*, venant de Marennes ; le *Saint Jean* de Marennes, Capitaine *Pierre Turbé*, venant d'Oleron, chargés tous deux de 197 muids 6 boiſſeaux de ſel ; des Hollandois, la *Jeune Marie*, Capitaine *Raſmus Samuels*, venant de Fleſſingue avec genievre & thé ; l'*Eſpérance*, Cap. *Daniel Suyderduy*, venant d'Amſterdam avec goudron, thé, laine, fromages & autre ; les *Quatre Freres*, Capitaine *Gerke Beekes*, venant de Riga avec chanvre & graine de lin ; l'*Amour*, Capitaine *Joos Scholaert*, venant de Roterdam avec blocs d'étain, droguerie, épicerie, quincaillerie & quelques autres marchandiſes ; les *Deux Freres*, Capitaine *Woute de Haas*, venant de Terveer chargé de genievre & de thé ; des Anglois, la *Britannia*, Capitaine *John Stanbanck* ; & le *Marchand de Londres*, Capitaine *Willelme Gardner*, venant de Londres l'un & l'autre. le premier ſur leſt, le ſecond chargé de tabac en feuilles, fer, plomb, ſucre & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François de 325 tonneaux, 3 Anglois de 254 tonneaux, & 1 Hollandois de 40 tonneaux ; ſçavoir, des François, la *Suzanne Heureuſe* de Noirmoutiers, Capitaine *Jacques Bodin*, allant à Gênes chargé de tabac en carottes ; le *Poſtillon du Nord* de Rouen, Capitaine *Pierre Benard*, allant a Rouen avec brai & goudron ; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Jacob Pieters*, allant a Bordeaux chargé de harengs, d'huile & d'autres marchandiſes ; le *S. Leger* de Dieppe, Capitaine *Ant. Nicolle*, allant à Dieppſur leſt ; des Anglois, la *Marthe*, Capitaine *J. Glanders*, allant à Londres chargé de vieux fer, d'œufs, de ſuif & d'autres marchandiſes ; le *George & Anne*, Capitaine *James Neal*, allant a Corke ; la *Jeannette* Capitaine *James Boyd*, allant à Swamſy tous deux ſur leſt ; le Hollandois la *Jalouſie*, Capitaine *Martin Boſcher*, allant à Amſterdam chargé de tafia, ſucre, café & autres marchandiſes.

DU HAVRE.

EXPORTATION.

Pendant tout le mois de Décembre 1767, il eſt ſorti du Port du Havre 39 Navires François, dont 4 allant au Cap, à Saint Marc, au Port-au Prince, 1 à la Martinique, 1 à la Guadeloupe, 1 à la Cayenne, 1 aux Cayes S. Louis, 1 en Guinée, 1 á Cadix, 1 à Lisbonne, 5 à Nantes, 1 à Marſeille, 1 à Morlaix, 1 à Saint Brieux, 4 à Grandville, 2 à Bayonne, 2 à la Rochelle, 1 à Bordeaux, 1 à Breſt, 2 à Saint Valery ſur-Somme, 2 à Dieppe, 4 à Rouen & 1 à Cherbourg.

1 Suedois allant à Lisbonne.

8 Hollandois, dont 2 allant à Hambourg, 2 à Roterdam, 1 à Amſterdam, 1 à Lisbonne ſur leſt, 1 à Saint Malo & 1 à Caen.

11 Anglois, dont 4 allant à Newcaſtle & à Southampton, 3 à Corck, 2 à Dublin, 1 à Greneſey & 1 à Fecamp.

Il a été exporté par ces différens Navires les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir ;

Pour l'*Amérique*, 4703 quintaux & demi de bœuf ſalé, 475 quintaux de beurre, 302 quintaux de lard, 119 quintaux de ſaumon, 219 quintaux & demi de morue ſeche, 4000 livres de jambons, 137 barils de harengs, 8000 liv. de chandelles, 2124 liv. de bougies, 750 liv. de cire blanche, 8000 livres d'huile d'olive, 5110 quintaux de farine, 200 muids de vin, 28 muids d'eau-de-devie, 6 muids de biere, 5600 liv. de ſavon, 175 milliers de tuile & divers ballots de mercerie & autres marchandiſes.

Pour *Hambourg*, 260085 liv. de ſucre, & 1020 liv. de rocou.

Pour *Roterdam*, 224271 liv. de ſucre, 6597 liv. de café, 260 livres d'indigo, & 70 livres de cacao.

Pour *Amſterdam*, 213333 liv. de ſucre, 93060 liv. de café, 395 liv d'indigo.

Pour *Bayonne*, 100370 liv. de lin cru.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le même mois 27 Navires François, dont 1 venant du Port-au-Prince, 1 de la Guadeloupe, 1 du Cap en retour de Guinée, 4 de Marſeille, 4 de Dunkerque, 2 de Terre Neuve, 1 d'Alicante, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle, 1 de Breſt, 1 de Cherbourg, 4 de Treguier en Bretagne, 1 de Saint Valery-ſur-Somme & 4 de Dieppe.

10 Hollandois, dont 1 venant de Port-Maurice, 1 de Seville, 2 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 2 de Dantzick, 1 de Caen & 1 de Rouen.

9 Anglois, dont 1 venant de Tarbey, 1 de Penzance, 1 de Weymouth, 1 de Whitchaven, 2 de Dublin & 4 de Corck.

1 Suedois venant d'Abo en Suede.

Il a été importé par ces divers Navires les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir;

De l'*Amérique*, 630347 liv. de ſucre, 133289 liv. de café, 116133 liv. de coton, 19180 liv. d'indigo, 130600 liv. de bois de campêche.

D'*Irlande* & d'*Angleterre*, 3176 barils 360 demi-barils de bœuf, 30 demi barils 1033 frequins & 130 demi-frequins de beurre, 290 ancres de lard, 304 caiſſes de chandelles, 43 barils 110 demi-barils de ſuif, 87 blocs d'étain, 212 boucauts de tabac & 100 paniers dito venant de Dunkerque.

De *Suede*, 900 barres de fer, 300 gonnes de goudron & 50 barils de brai.

De *Hollande*, 23000 liv. de fromages en pain.

D'*Eſpagne*, 1434 caiſſes de fruits.

De la *Bretagne*, 1400 quintaux de froment; de la *Rochelle*, 22 pieces d'eau de-vie; d'*Oneille*, 265 pieces 43 demi-pieces 26 quarts d'huile d'olive; de *Marſeille*, 206 caiſſes 3618 demi-caiſſes 56 tierces caiſſes de ſavon, & 118 balles de coton de Smyrne.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 4 Janvier 1768 il eſt entré dans le Port du Havre les Navires la *Petronelle Cornelie*, Capitaine *Halbeck*, Hollandois, de relâche, venant d'Amſterdam avec dents d'éléphant, fromages & autres marchandiſes pour Rouen; les *Trois bons Amis*, Capitaine *Pierre Martin*, de Rouen, venant de Petersbourg avec du chanvre pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; le *Jeune Tobie*, Capit. *Albert de Wolgan*, Suedois, venant de Dantzick chargé de 479 ſacs de bled & d'un grenier de planches pour le Havre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port le 2 & le 3 Janvier les Navires la *Diligente*, Capitaine *l'Abbé*, allant à la Martinique & à la Guadeloupe; la *Jeune Dorothée*, Capitaine *Duputel*, allant à la Martinique; le *Diomede*, Capitaine *la Jonquiere*, allant à Leogane; la *Marie-Anne*, Capitaine *Villou*, allant à Nantes avec des tuiles; la *Jeanne*, Capitaine *Bouteiller*, de Dunkerque, allant à Breſt avec du bois de conſtruction; le *Conſtant*, Capitaine *Langrune*, allant à Saint Malo ſur leſt.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 23 Décembre 1767, 79 Bâtimens François & 14 Etrangers; des premiers, 6 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Conquérant*, Capitaine *Jean-Baptiſte Aycard*, de Marſeille; le *Poſtillon*, Capitaine *Pierre Patos*, de Martigue, partis tous deux pour le Cap; la *Troqueuſe*, Capitaine *Etienne Laugier*, de Marſeille, parti pour le Port-au-Prince; l'*Entreprenant*, Capit. *Louis Antoine Viany*, de Caſſis; l'*Union*, Capitaine *Jean Baptiſte-Paul Olivier*, de Marſeille, partis tous deux pour la Martinique; le *Saint Jacques* dit l'*Aſtrée*, Capitaine *Louis Reboul*, de Caſſis, parti pour la Guadeloupe; les autres alloient à Toulon, à la Ciotat, à Port-Maurice, à Cette, à Agde, à Frejus, à Saint Tropès, à *Monaco*, à Arles, à Luan, à Bandol, à Nice, à Oneille, à Gênes, à la Baſtie, à Livourne, à Ancone, à Naples, en Eſpagne, à Valence, à Alicante, à Barcelonne, au Levant, à Senari, en Morée, à Athenes, à Salonique, à Smyrne, à Cadix, à Nantes, à Grandville & au Havre, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 23 Janvier.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Rouen au mois de Janvier 1768.

	Barometre.		Thermometre.		
	pouces.	*lignes.*	*matin.*		*ſoir.*
1	27	5	1	6 glace.	5
2	27	11	2	10 Vent Nord.	8
3	28		3	11	9
4	28	3	4	13 V. N. Eſt.	11
5	28	5	5	17	12
6	28	3	6	12 Vent d'Eſt.	10
7	28		7	5	1

LE froid a été obſervé ſur un thermometre rempli de mercure, conſtruit ſuivant les principes de M. de Réaumur, placé au haut de la maiſon où il pouvoit recevoir le plein vent de Nord & d'Eſt. On ne peut lui ſuppoſer de l'infidélité dans ſa conſtruction, parce que pluſieurs enſemble, faits ſur les mêmes principes, ont marqué les mêmes degrés de froid, qui a excédé d'un degré ½ l'année de 1709. Les mêmes thermometres ont deſcendu dans les appartemens à 10 degrés, & 13 en dehors. Ils ont été obſervés le matin à 7 heures, & le ſoir ſur les 4 heures après midi. Le thermometre marquant 17 degrés de congellation, a été plongé dans un mélange de neige & d'eſprit de nitre fumant : le mercure a deſcendu à 45 dégrés au-deſſous de la congellation de l'eau. La même choſe a été réitérée ſur le champ dans un ſecond & pareil mélange. Le mercure a rentré dans la boule, ce qui a augmenté la premiere condenſation au moins de 15 degrés. On s'eſt aſſuré par un principe aſſez ſimple, que le mercure peut être amené au point de la congellation avec l'eſprit de nitre ordinaire, le degré de froid n'étant pas plus fort que celui qu'on a éprouvé cette année.

OBSERVATIONS

Sur les défrichemens, par M. Sarcey de Sutieres, cinquiéme ſuite.

Tout ce que j'ai dit ſur les défrichemens, ſemble en prouver ſuffiſamment la néceſſité, ſoit afin de parvenir à délivrer les campagnes de tous les animaux deſtructeurs qu'on appelle communément *vermine* ; ſoit pour multiplier les grains & les fourrages. Avant que de finir cet article, je crois devoir préſenter les vrais moyens pour tirer de ces défrichemens tout l'avantage qu'on doit en eſpérer ; car ſi on ne les fait pas ſuivant les regles de la bonne phyſique, & qu'on donne à la terre nouvellement retournée, des ſemences qui ne lui conviennent pas dans ce premier état, on peut être aſſuré que l'opération eſt mal faite, & qu'on a dégradé le terrein.

1°. Il eſt contraire aux regles de la phyſique & de la bonne culture, de foncer la terre de 7 à 8 pouces lorſqu'on défriche.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

(a) Par une telle manœuvre on diſſipe les ſucs & les ſels qui ſont dans la terre, & l'on ſe met dans le cas d'avoir bientôt recours aux engrais. Il eſt donc eſſentiel de ménager ſon terrein, & pour cet effet il ſuffit de labourer à 3 ou 4 pouces de profondeur, & lorſque cette partie commencera à maigrir, on foncera un pouce de plus ſi la qualité de la terre le permet, & ainſi ſucceſſivement. En ſuivant cette méthode on retirera du terrein défriché pluſieurs récoltes ſans avoir beſoin d'aucun engrais. Je ſuppoſe toujours que la terre eſt de bonne qualité.

2°. Ce ſeroit ignorer les vrais principes de l'agriculture, que de ſemer du froment dans une terre nouvellement défrichée, quoiqu'elle fût de nature à en porter. Cette terre trop pleine de ſels & de ſucs nourriſſiers occaſionneroit au grain une trop forte végétation, le feroit épouſſer, le rendroit veule, & le mettroit dans le cas de verſer, s'il ſurvenoit quelqu'intempérie de ſaiſon.

Voici donc ce qu'il ſeroit à propos de faire pour défricher avec fruit.

De quelque nature que ſoit un terrein qu'on veut défricher pour l'enſemencer, il ne faut jamais foncer d'abord que de trois ou quatre pouces, & ne pas s'inquieter des racines qui ſeroient plus baſſes, parce qu'inſenſiblement, à force de labourer, la charrue achevera de les détruire entiérement. Ce n'eſt qu'à la fin de l'automne ou au commencement de l'hyver qu'on doit commencer les défrichemens. (b) La terre ouverte dans cette ſaiſon, reçoit plus volontiers les influences de l'air; les gelées qui viennent enſuite l'ameubliſſent, & la mettent en état de recevoir la ſemence au mois de Février ou de Mars.

L'avoine eſt le ſeul grain qu'il faut ſemer dans un terrein nouvellement défriché. Elle s'y plaît beaucoup, & l'on eſt aſſuré d'une bonne récolte. Auſſitôt qu'elle eſt faite, on laboure de nouveau comme dans la premiere année. Le ſol ſe trouve alors renverſé & remis dans ſa premiere ſituation, mais le gazon & les petites racines qui s'y rencontrent, forment en ſe pourriſſant un engrais qui procure une ſeconde récolte de Mars. Après qu'elle ſera recueillie, ſi le ſol n'eſt pas en état d'être foncé, il faut lui donner ſur le champ un labour, un ſecond en Septembre, & un troiſiéme en Octobre. A la ſuite de ce dernier labour, il faut alors ſemer du ſeigle, du méteil, ou du bled ramé, ſuivant la nature du terrein. C'eſt une choſe à laquelle on doit faire la plus grande attention, de ne donner à la terre que les ſemences qui ſont analogues à ſes ſels & à ſes ſucs. Si le ſol qu'on a défriché eſt de bonne qualité, on peut, après la ſeconde récolte de Mars, foncer peu à peu de deux ou trois pouces, & après un tel défoncement, on peut tirer de la terre deux ou trois récoltes ſans avoir beſoin d'engrais, en obſervant d'y ſemer du bled plus gras, ſuivant la force & la qualité du terrein.

(a) *Dans quelque cas que ce ſoit, il ne faut jamais forcer la terre, & c'eſt la forcer que de faire des labours de 7, 8, 10, 12 & 15 pouces de profondeur.*

(b) *On ne doit jamais faire ces défrichemens avant la S. Jean, ni pendant les chaleurs de l'été. On conçoit aiſément que l'ardeur du ſoleil diſſiperoit les ſels & les ſucs d'une terre nouvellement labourée, & l'énerveroit entierement.*

INVITATION

Sur l'éducation des Abeilles.

L'éducation des abeilles étoit anciennement très-ſuivie dans la Province du Maine; elle y formoit une branche d'économie très-intéreſſante, principalement dans la partie du bas Maine qui joint la Bretagne & la Normandie, & dans laquelle on ne cultive point de vignes. (a)

Les cires qui proviennent de ce canton ſont ſuſceptibles du plus beau blanc; elles fourniſſoient alors la majeure partie des matieres aux manufactures de cires de la Ville du Mans, on ne doute pas même que leur belle qualité n'ait contribué à la grande réputation que les cires & bougies du Mans ſe ſont acquiſe de tous les temps,

(a) *On doit ſçavoir que les cantons de vignobles ne produiſent pas des cires de la plus belle qualité, ni propres à recevoir le plus beau blanc.*

& à l'extenſion de cette branche de commerce aujourd'hui très-conſidérable par le moyen des cires qui s'y importent des autres Provinces & de l'Étranger, & dont la conſommation eſt immenſe. Peut-être auſſi que les Artiſtes de la Ville du Mans qui avoient porté, dans le ſiecle précédent, les ouvrages de cire en tous les genres, à leur période de perfection, ont eu part de leur côté à cette renommée des cires & des bougies du Mans, dont la conſommation s'étend aujourd'hui dans toutes les parties du monde.

Il s'exportoit encore autrefois de la Province du Maine une grande quantité de miels pour l'Étranger, ce qui procuroit une ſeconde branche de commerce.

Quoi qu'il en ſoit, cette partie de l'économie rurale s'eſt ſucceſſivement altérée dans le bas Maine, où la majeure partie de la production en grains eſt toujours en ſaraſins ou bled noir, dont la fleur eſt très-analogue à la nourriture des mouches à miel.

Les gros droits que payoit ci-devant le miel à ſa ſortie pour l'Étranger, leſquels étant perçus ſur le poids brute d'une matiere de modique valeur, & très-lourde par le poids des futailles indiſpenſables pour ſon tranſport à l'Étranger, avoient fait croire à la ſociété d'agriculture du Mans, que cette perception outrée pouvoit avoir ſucceſſivement contribué au découragement de l'éducation des mouches, d'autant que les miels que fourniſſent les Provinces réputées étrangeres, ne ſont pas ſuſceptibles de ces mêmes droits.

La Société ſe détermina en 1764, à faire ſur cet objet des repréſentations au Miniſtere, qui, convaincu de l'utilité de protéger cette branche économique, & toujours zélé pour le bien public, principalement pour tout ce qui eſt relatif à la bonne agriculture, voulut bien diminuer de moitié les droits ſur les miels à leur ſortie pour l'Étranger, & en même temps ordonner que leur perception ſe feroit ſur le poids net de la matiere.

Cependant la Société s'apperçoit que cet avantage, quelqu'intéreſſant qu'il ſoit, n'eſt pas ſuffiſant pour ranimer les ſoins de cette éducation, qu'un découragement ſucceſſif a fait négliger aux gens de la campagne, ceux-ci ont perdu de vue les bonnes méthodes que ſuivoient leurs peres, & ils ſont tombés à cet égard dans une ineptie qui ſouvent tourne à leur perte & les décourage. Pour rétablir cette branche utile de commerce, on deſireroit ſe procurer les meilleures inſtructions & les plus ſuivies ſur cette éducation; on voudroit être inſtruit des ſoins qui ſont indiſpenſables, & des moyens de prévenir ou de guerir les maladies de cet inſecte précieux, *&c.* On ſe feroit un devoir de les publier dans la Province.

Les perſonnes qui ſuivent cette partie économique, ſont donc invitées à donner au public (par la voie de la Gazette ou des Journaux d'agriculture & commerce) les inſtructions pratiques les plus ſuivies, & même d'indiquer les meilleurs ouvrages dans cette partie, qu'ils croiront convenables; la Société & le public leur auront la même obligation qu'ils ont à divers Citoyens diſtingués qui ont déjà fait part de leurs découvertes ſur différentes formes de recherches.

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

COMMERCE.

Extrait des Papiers Anglois.

S'Il y a quelqu'un en Angleterre qui penſe que les réſolutions priſes en dernier lieu à Boſton, ſont purement une affaire d'économie intérieure qui ne doit nullement nous affecter, & dont nous n'avons aucun droit de nous plaindre, j'affirmerai hardiment que celui-là n'a aucune idée de la nature du commerce Anglois ni de ſes finances.

Quelle que puiſſe avoir été juſqu'à préſent l'erreur du public à ce ſujet, j'imagine que nous ſçavons enfin à quoi nous en tenir. Nos bons amis de l'Amérique étoient impatiens de nous détromper ſur leur fidélité, & ſi maintenant nous n'ouvrons pas les yeux ſur leur conduite, il vaut autant les fermer pour jamais.

Les Américains n'auroient jamais été en état de nous reſiſter s'ils nous euſſent payé leurs dettes; au lieu qu'ils ſentent parfaite-

ment, qu'en ne les liquidant pas, ils nous tiennent dans la dépendance. Dans l'ordre naturel des choſes, le débiteur devroit plutôt être à la merci du créancier, que le créancier à la merci du débiteur; mais il ſemble au contraire que dans ce qui a eu rapport à l'Amérique, on ait pris à tâche depuis trois ans de renverſer ou de mépriſer tout principe de raiſon, tout pouvoir de loi & tout droit de nature. Nous n'avons pas même le plus léger prétexte pour excuſer notre folie. Auſſi en ſommes-nous bien punis; mais il ne falloit qu'un peu de ſens commun pour prévoir ce qui eſt arrivé, car alors l'avenir étoit auſſi clair qu'à préſent l'événement eſt certain. Un ſeul homme avoit pourtant tout prévu, & il s'étoit oppoſé au torrent avec un zele vraiment patriotique. Il nous annonça que ſi nous regardions la perte de nos avances, & de notre commerce avec les Américains, comme un malheur de la plus grande conſéquence, les complaiſances ſans bornes que nous avions pour les Colonies, nous y conduiroient infailliblement. Nous voyons ſa prédiction accomplie dans tous ſes points, & ſi ce grand homme s'eſt trompé dans une ſeule circonſtance, c'eſt peut-être en ce qu'il ne s'attendoit pas que l'événement fût ſi prochain.

Les choſes étant ainſi, il eſt auſſi inutile de cacher notre ſituation à nos ennemis, qu'il eſt impoſſible de nous la cacher à nous-mêmes. Les taxes & les droits qu'on a été forcé de mettre ſur le commerce pour payer l'intérêt d'une dette qui monte à 160 millions, ſont ſi onéreux que nos Manufacturiers bientôt ne trouveront plus de débit dans les marchés étrangers.

Nous ſommes contraints de vendre à bas prix, & de chercher beaucoup d'articles de commerce dont nous avons eu autrefois la poſſeſſion preſqu'excluſive. La rapidité avec laquelle nous avons perdu notre commerce étranger, ne peut qu'avoir des conſéquences très-fâcheuſes. Nous nous ſommes flattés en vain qu'un commerce excluſif avec nos Colonies, nous dédommageroit de toutes nos pertes & de toutes nos dépenſes, mais cela n'a fait qu'augmenter le déficit du revenu de nos douanes, & nous nous ſommes engagés dans un labyrinthe de difficultés & d'embarras qui nous ont fait perdre notre commerce étranger. Nous avions le droit d'attendre ce commerce excluſif de la reconnoiſſance des Américains, de leur rapport à nous comme Colonies, & de leur véritable intérêt s'ils l'euſſent bien entendu. Mais malheureuſement pour nous, des projets chimériques d'indépendance, & d'adminiſtration particuliere ſemés & fomentés dans le pays par des eſprits ſéditieux, encouragés & fortifiés ici par la trahiſon des uns & la folie des autres, ont fait évanouir toutes les eſpérances que nous avions fondées ſur des ſpéculations très-juſtes; tandis que nous accordons des gratifications ſur l'importation des articles de l'Amérique, ces Meſſieurs s'uniſſent pour défendre chez eux l'uſage de toute marchandiſe d'Angleterre. Douter qu'un pareil exemple ne ſoit ſuivi du reſte des Colonies, ce ſeroit ſe refuſer à l'évidence la plus frappante. Être fou, ce n'eſt qu'un malheur; mais extravaguer de ſangfroid eſt quelque choſe de mépriſable.

Les prétentions des Américains ſont montées à un tel point, que chaque inſtant de délai accélere notre perte. Si la déclaration de Boſton eſt une infraction à nos loix, ne doit-on pas s'empreſſer de la reprimer par un acte de légiſlation. Il eſt vrai qu'on ne peut contraindre quelques particuliers de vendre ou d'acheter contre leur gré, mais la loi doit ſevir vigoureuſement contre des brigues illégales appuyées par des ſouſcriptions & des engagemens publics. J'ajouterai encore qu'il s'agit de la cauſe commune de la Nation, & qu'une ferme & forte réſolution émanée du Gouvernement de la Grande-Bretagne, intimideroit bientôt une foule de ſéditieux qui ne ſont devenus inſolens que par une tolérance déplacée de notre part, & qui ne nous écraſent que parce que nous flechiſſons devant eux.

AVIS.

Il a diſparu à Bordeaux le 5 Novembre 1767, un Negre nommé *Bertrand*, dit *Hector*, de l'âge d'environ 16 ans, taille d'environ 4 pieds & demi, viſage rond & plein, appartenant à Md^e. la veuve Perrein, de S. Domingue. Ceux qui pourront le découvrir ſont priés d'en avertir, à Bordeaux, M. Pierre Texier; à Paris, MM. Bezaudin & Courtois; à Amſterdam M. Jean Texier; à Londres, MM. Baril & Texier; à Marſeil-

le ; MM. Pechier, Necker & Compagnie ; à Nantes MM. Jogues freres ; à Madrid, M. Etienne Drouillet & Compagnie, qui récompenseront ceux qui rendront ce service.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Déc. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.				ALSACE.				GRENOBLE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
					l.	s.	d.		l.	s.	d.
Beauvais.	25			Béfort.	20*	19	9	Briançon.	31*	10	
Bray ſur Seine	24	6						Buis.	29	6	8
Brie C. Rob.	25			Colmar.	18	11	3	Creſt.	24	15	
Compiegne.	25	14	3					Embrun.	27	3	9
Corbeil.	24			Haguenau.	19	1	4				
Coulomiers.	28*							Gap.	25		
Dreux.	18*	18	6	Landau.	15*	4	3	GRENOBLE.	25	14	3
Etampes.	23	18	1								
Fontainebl.	24	6		Scheleſtat.	20	12	6	Montelimart.	28	12	
Joigny.	22	3	4								
Mantes.	22	16		STRASB.	19	8		Romans.	24*	7	6
Meaux.											
Melun.	27			wiſſembourg.	17	6	8	Valence.	24	18	4
Montereau.	21	6									
Montlhery.								Vienne.	25	18	4
Nogent.	19	4									
Pontoiſe.	27										
Provins.											
Roſoi.											
S. Florentin.	21										
S. Ger. en L.											
Senlis.											
Sens.	26										
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25		8	From. le ſep.	18	14	9	From. le ſep.	26	14	7
Pain la liv.				Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	12	17		Avoine le ſ.	4	19	5	Avoine le ſ.	8	3	
Foin le q.				Foin le q.	1	14	1	Foin le q.	2	10	1
Paille le q.				Paille le q.		19		Paille le q.	8	4	

Navires en armement.

DU HAVRE, *le 11 Janv.* 1768.

Le Navire l'*Aimable Françoiſe*, de 80 tonneaux Capitaine *Aubin*, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira à la fin de Janvier, ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Paris, à M. *Drely*, Marchand, rue S. Denis ; à Rouen, à Madame *Guillaume Benard*, & au Havre, à M. *Lavigne*, ou au Capitaine.

On a appris que le Navire le *Diomede*, Capitaine *Lajonquiere*, parti du Havre le 3 Janvier, a été obligé de relâcher à Cherbourg, au bout de quelques jours, étant démâté de ſon grand mât.

La *Marie de Grace*, Capitaine *Deñys le Roi*, parti du même Port le 22 Décembre 1767, allant à Grandville s'eſt, à ce qu'on aſſure, perdu ſur une roche la nuit du 24 au 25 ; mais on dit auſſi qu'heureuſement l'équipage & cinq paſſagers ont été ſauvés.

Il eſt arrivé au Havre le 11 Janv. 1768, ſix Matelots de l'équipage d'un Navire Eſpagnol nommé le *Saint-Jean*, chargé de ſel & de tabac, qui a été perdu ſur les côtes aux environs de Dunkerque. Ils ont été ſecourus & conduits dans ce dernier Port par la Frégate Françoiſe la *Notre-Dame de Grace*, qui venoit de Marſeille & de Malaga ; de-là ils ſont venus par terre, & ils rapportent qu'ils ont connoiſſance de la perte de cinq à ſix Navires qui ont fait naufrage, ainſi que celui qu'ils montoient ; parmi ces Navires ſe trouvoit un Anglois chargé pour les Indes ; on ignore quels ſont les autres.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 20 Janv. 1768.*		LYON. *le 12 Janv.*		NANTES. *le 14 Janv.*		ROUEN. *le 16 Janvier.*	
Amſterdam,	54. ¾	Amſterdam,	54. 7 8e	Amſt.	55 ⅛	Amſt.	55
Londres,	31. 9 16e. ½	Auguſte,	51 ½			Londres,	31. 9 16e
Hambourg,	177. ¼	Vienne,	51 ½	Londres,	32	Hambourg,	176 ½.
Madrid,	15 5	Londres,	31. 5 8e.			Madrid,	15. 6 6.
Cadix,	15. 4	Livourne,	95 ¼	Paris,	¼ p ⅝ p	Cadix,	15 4 6
Livourne,	95 ¼	Gênes,	93 ¾			Lisbonne,	485
Lyon, Rois,	7 8e ¾	Madrid,	76 ¼			Livourne,	95 ½
		Cadix,	76	Flandres,	57 ½		
		Paris,	¼ perte.			Gênes,	96 ¼
		Marſeille,	¾ pe.			Lyon,	1 ¼ p. c p.
		Dépot p. Rois,	7 8e. ¾			Agiot,	4. 7 8e p ⅝
		Piaſt.	48. 12 6.	Hambourg,	176		

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 20 Janvier 1767.*

		℔	6	
Or de Portugal, à	712			marc.
Du Mexique à	704			
Du Perou à	696			
Les guinées à	708	à 709		
Ducats à	96	5		once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à	97	10		
Or à 20 karats à	82	10		
L'argent à 11 & 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem de 11 & 10 g. à	52			
Piaſtres	48	15		

LETTRE

De M. T. H. Auteur de l'obſervation ſur les Fourneaux.

J'avois lieu de croire que M. Robert ayant été ſi diligent à m'accuſer de larcin ; (quoique non ſeulement il ne me connût point, mais qu'il ignorât parfaitement quelle étoit ma méthode pour les fourneaux,) l'eût été bien plus vivement à me répondre, en voyant dans la Gazette N°. 88, année 1767, que, loin d'avouer mes prétendus larcins, j'y reſtraint au contraire ſa méthode aux ſeules eſpeces de mines dont il ſe ſervoit lors de la publication de ſon petit ouvrage, en avertiſſant les Maîtres de Forges de ſe donner bien de garde de le ſuivre en tout. Mais quoique depuis ma réponſe du 3 Novembre dernier, il ne m'ait point encore demandé les raiſons de mon avis aux Maîtres de Forges ſur ſa méthode, j'ai cru ne devoir point attendre davantage à lui faire voir (ou plutôt au public) que non-ſeulement je ne lui ai rien dérobé (ainſi qu'il m'en accuſe dans ſa lettre inſérée dans la

Gazette N°. 32 année 1767, mais qu'il m'étoit même abſolument impoſſible de lui rien prendre, à moins qu'il ne voulût mettre au nombre de choſes de bonne priſe, l'invention d'un lavoir à mine qu'il a, dit-il, trouvé propre à épurer ſes mines, mais qui malheureuſement ne peut convenir qu'à toutes celles de cette eſpece; c'eſt ce que je ne crois point que M. Robert ait eu alors dans l'eſprit, mon Charpentier pouvant dès demain m'en imaginer un propre à épurer les miennes, ſi celui dont je me ſers ainſi que mes voiſins, nous paroiſſoit défectueux.

Comme il n'eſt donc pas poſſible que M. Robert, en m'accuſant de larcin, ait voulu dire que je lui avois pris ſon lavoir à mine, il faut de toute néceſſité qu'il ait entendu parler encore de quelqu'autre choſe; & c'eſt ce que j'ai déjà dit qu'il m'eût été impoſſible de faire : M. Robert va prouver ici lui-même ma propoſition.

Sur ce qu'un des Membres de l'Académie de Beſançon avoit obſervé à M. Robert, pages 21 & 22 de ſon petit ouvrage, » que » ſi au lieu de certificat & de procès-ver- » bal, M. Robert eût donné des détails ſur » l'exploitation de ſa mine, & ſur ſa qualité, » on auroit pu trouver peut-être quelqu'au- » tre cauſe ou agent pour l'économie des » charbons, qu'on a peine à accorder au » ſeul lavage de la mine.... telle qu'une » nouvelle diſpoſition dans les ſoufflets ou » autres machines propres à animer l'ar- » deur du feu.

M. Robert qui craignoit ſans doute qu'on ne lui accordât un merite autre que celui de l'invention de ſon *nouveau lavoir*, répond pages 28 & 29.... » les Directeurs » (mes prédéceſſeurs) qui avoient eſſayé » de connoître les mines les plus refrac- » taires, auroient ſans doute réuſſi comme » moi, s'ils les euſſent fait laver avec autant » de ſoin; la caſſine dont je me ſers eſt la » même, n'ayant en outre rien changé dans » le jeu des ſoufflets, & me ſervant des » mêmes Ouvriers, je n'héſite pas d'attri- » buer au lavage de la mine l'augmentation » de mon produit.

D'autres preuves que pourroit encore me fournir M. Robert, ne ſerviroient ſans doute qu'à affoiblir celle ci qui eſt plus que ſuffiſante. M. Robert qui ne s'eſt ſurement point ſouvenu de ceci, en m'honorant d'une lettre, ſera ſans doute ſurpris aujourd'hui d'avoir eu alors ſi peu de mémoire.

Je ſerai fort curieux, après ce que M. Robert vient de nous dire, de ſçavoir ce qu'il entendoit donc quand il m'a accuſé de l'avoir copié, & je le prie inſtamment de vouloir bien me l'apprendre.

Nota. M. T. H. nous écrit qu'il n'a point prétendu, ainſi que cela eſt inſinué dans la premiere annonce de ſon mémoire ſur les fourneaux, inſérée dans le Supplément de la Gazette N°. 1, 1767, s'offrir à aller paſſer, ſur les lieux où ſeroient ſitués les fourneaux, pour leſquels il ſeroit appellé tout le temps du fondage, c'eſt-à-dire, une ou deux campagnes; mais uniquement le temps néceſſaire (trois ſemaines ou un mois) pour mettre en train ces fourneaux. Il ajoute qu'ayant encore acquis ſur cet objet de nouvelles connoiſſances, il eſt parvenu au point de n'avoir plus beſoin, pour la plus grande partie des fourneaux, que d'une deſcription exacte de toutes les parties de chaque fourneau pour lequel il ſera conſulté, & ſur-tout des dimenſions intérieures.

SUITE *de la Déclaration du Roi du 15 Nov. concernant les Chirurgiens qui s'embarquent ſur les Navires Marchands, & la viſite du coffre de Chirurgie.*

ARTICLE DEUX.

Défendons aux Commiſſaires de la Marine & des Claſſes, & autres Officiers chargés du détail des claſſes, de livrer aucun rôle d'équipage, pour les Navires deſtinés à faire les voyages déſignés dans l'article précédent, qu'ils n'y aient compris un ou deux Chirurgiens, ſuivant le nombre de l'équipage, conformément aux diſpoſitions portées par ledit article.

III. Enjoignons aux Officiers des ſieges d'Amirauté, de ne laiſſer embarquer aucun Chirurgien, pour en faire les fonctions ſur un Navire, qu'il n'ait fait un apprentiſſage, ce qu'il ſera tenu de juſtifier en repréſentant ſon brevet ou contrat d'apprentiſſage, & qu'il n'ait été examiné, reçu & reconnu capable par les Chirurgiens de l'Amirauté du lieu de l'armement & du départ du

Navire, qui en donneront leurs atteſtations, leſquelles ſeront enregiſtrées au Greffe de l'Amirauté.

I V. Seront admis à l'examen ceux qui juſtifieront de leur apprentiſſage chez tous Chirurgiens-Jurés, à qui il ſera libre, en conſéquence, d'avoir des Éleves pour la navigation, & en tel nombre qu'ils pourront en inſtruire, & ce nonobſtant tous ſtatuts, réglemens ou uſages à ce contraires, auxquels nous avons à cet effet dérogé & dérogeons en tant que beſoin eſt ou ſeroit: entendons au ſurplus que ledit apprentiſſage ne puiſſe ſervir auxdits Éleves que pour pouvoir s'embarquer ſeulement, lorſqu'il n'aura pas été fait conformément aux regles établies pour pouvoir exercer la profeſſion de Chirurgien, dans les lieux où leſdits Eleves voudroient ſe fixer & demeurer.

V. Voulons auſſi que ceux qui, à défaut de rapporter un brevet ou contrat d'apprentiſſage chez un Maître Chirurgien, juſtifieront qu'ils ont appris & exercé la Chirurgie pendant deux ans dans les Hôpitaux de la Marine, ou dans les Hôpitaux Militaires & à la ſuite de nos armées, ſoient admis à l'examen, & ils rapporteront à cet effet un certificat ſigné du Chirurgien-major ſous lequel ils auront travaillé, qui conſtatera la durée de leurs ſervices, & la maniere dont ils ſe ſeront comportés; & ledit certificat ſera viſé, par rapport à ceux qui auront travaillé dans un Hôpital de la Marine, par le Commiſſaire de la Marine ayant l'inſpection dudit Hôpital, & par l'Intendant ou par l'Ordonnateur; & par rapport aux autres, ledit certificat ſera viſé par le Commiſſaire départi dans la Province, ou par le Commiſſaire des guerres chargé de la police de l'Hôpital.

V I. Seront également admis à l'examen ceux qui, après avoir appris & exercé la Chirurgie pendant deux ans, ſoit dans les Hôpitaux des lieux dans leſquels ils voudront s'embarquer, ſoit dans les Hôpitaux de la Ville de Paris, rapporteront des certificats qui conſtateront la durée de leurs ſervices pendant ledit temps, leſdits certificats ſignés du Chirurgien-major de l'Hôpital dans lequel ils auront travaillé, & viſés de deux Adminiſtrateurs dudit Hôpital.

V I I. Et à l'égard de ceux qui auront travaillé pendant le même eſpace de temps dans les Hôpitaux des Villes du Royaume, autres que les lieux déſignés dans les articles précédens, ils ſeront auſſi admis à l'examen pour s'embarquer, en rapportant de ſemblables certificats, ſignés du Chirurgien chargé de l'Hôpital dans lequel ils auront travaillé; leſdits certificats viſés par un ou deux Adminiſtrateurs dudit Hôpital, & légaliſés par le Commiſſaire départi dans la Province.

V I I I. Aucun Chirurgien, autre que ceux pourvus de commiſſions de l'Amiral, ne pourra donner les atteſtations mentionnées dans l'article III de la préſente déclaration, ſous peine de nullité, & de trois cents livres d'amende, ſi ce n'eſt en cas de mort, d'abſence, de maladie ou autre cauſe légitime de récuſation des Chirurgiens nommés par l'Amiral, auquel cas le Juge de l'Amirauté en pourra nommer d'office.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

F I N A N C E S.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jvnv. 1768.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
Ac. des Indes.	1230. 32 ½	1235	1235
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.			22
Prom. à 4 p ⅌.	40		40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	872 ½	870.	870
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		10 ½	
3e. Loterie.	4	4	4
Annuités.	362	360	
Coup. d'An.	69	69	69
Emp. de 50 mil.			32
Emp. de 30 mil.	34 ½	34 ½	34 ½
Col. 1759.			
Canada.	43 ½	43 ½	43 ½ 44 45
4e. L. Epoques.	15. 11e. 20.	14 ½	14 ½
Nouette.	37	37	37
Ac. de la caiſſe.	1115. 20		1120
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 7.

DU SUND.

Etat des Navires François qui ont passé & repassé le Sund pendant toute l'année 1767 : sçavoir,

LE 11 Juin le Navire la *Prospérité* de Rouen, Capitaine *Jacob Robin*, parti de Rouen pour Konigsberg avec diverses marchandises ; le même Navire a repassé le premier Août en retour de Konigsberg à Rouen chargé de planches.

Le 20 Juillet le Navire la *Rosalie* de Dunkerque, Capitaine *Laurent Verbrughe*, parti du Croific pour Riga avec du sel ; le même Navire a repassé le 9 Septembre en retour de Riga à Bordeaux avec des étoupes.

Le 11 Septembre le Navire le *Saint Laurent*, de Saint Valery, Capitaine *Delatre du Monroy*, parti de Bordeaux pour Stetin avec du sucre & du syrop; le même Navire a repassé le 9 Novembre en retour de Stetin à Saint Valery sur leſt.

Le 13 septemb. le *Postillon du Nord* de Rouen, Capitaine *Pierre Benard*, parti de Calais pour Stockholm sur leſt ; le même Navire a repassé le 19 Novembre en retour de Stockholm a Rouen avec brai & goudron.

Le 15 Septembre les *Trois Bons Amis*, de Rouen, Capitaine *Pierre Martin*, parti de Rouen pour Petersbourg, chargé de diverses marchandises ; le même Navire a repassé le 22 Decembre en retour de Petersbourg à Dieppe chargé de chanvre.

Le 15 Décembre la *Diligence de Petersbourg* de Rouen, Capitaine *Jean Saussey*, parti de Rouen pour Copenhague & Dantzick chargé de diverses marchandises.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 29 Décembre 1767 au 5 Janvier 1768, il a été exporté de cette Ville par 3 Bâtimens Etrangers & 4 François les marchandises suivantes; sçavoir, pour *Amsterdam*, 134 milliers de brai & résine, 111 balles de laine & 36 tonneaux de vin ; pour *Middelboutg*, 80 tonneaux de vin & 25 balles de regliſſe ; pour *Bruges*, 100 tonneaux de vin, & 20 tonneaux de melaſſe ; pour *Lisbonne*, 2900 conques de froment ; pour *Saint Sebaſtien*, 900 conques de froment ; pour *Arcaſſon*, 3 traques d'avirons & 1 tonneau de leſt en sable.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le Port de cette même Ville, 3 Bâtimens Hollandois, 4 Eſpagnols & 9 François, dont 1 venoit de Hambourg avec 3 tonneaux 8 caiſſes de différentes marchandiſes ; 1 de Zericzée ; 1 de Saint Ander ; 1 de Plaencia; 1 de Bordeaux, tous quatre sur leſt en pierre & en sable ; 1 de S. Sebaſt. avec 4 ballots de peaux & leſt ; 1 du Cap François ; sçavoir, les *Trois Marie Anne*, Capitaine *Gerard Hirigoyen*, avec 142 bariq. 2 tierçons 6 quarts de sucre terré, 22 bariq. 1 tierçon de sucre brut, 44 futailles de café, 26 bannettes de cuirs en poil, & 553 côtés de cuirs tanés ; 1 de Cadix avec 75 barils de figues, raiſins & Amandes, 7 barils de vin & 23 tonneaux de leſt en sable ; 2 venant de Dunkerque avec 54 pieces d'huile de navette, 60 barils de harengs, 28 bariques de ſuif, 16 barils de cloux & 1 ballot de marchandiſes ; 2 venant du Havre avec 67 paniers de verre à vîtres, 290 balles de lin, & 119 balles de différentes marchandiſes ; 1 venant d'Arcaſon avec 8 milliers d'huîtres ; 1 de Saint Malo avec 70 quintaux de morue ſeche, 11 ſacs de feves & 9 ſacs de pois ; 1 de Marſeille avec 612 caiſſes de ſavon, 29 pieces d'huile & 60 balles de morue ; 1 de Saint Pierre de Miquelon avec 813 quintaux de morue ſeche & 5 bariques de harengs ſalés ; 1 des Sables d'Olonne avec 64 muids de ſel.

DE LA ROCHELLE.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pour les Pays Etrangers dans le courant du mois de Decembre 1767, 25265 livres d'indigo, 288607 livres de ſucre brut, 31656 liv. de ſucre terré, 80100 liv. de ſyrop, 28862 livres de ſucre en pains, 70474 liv. de café, 371 liv. de rocou, 6350 liv. de coton & 19037 veltes d'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navire.*

Le Navire la *Charlotte*, Capit. *Maſſon*, eſt entré au Port de la Rochelle le 4 Janvier 1768, venant de Cayenne chargé de 121 bariques 2 quarts de rocou, 3 bariques 3 quarts 18 ancres de cacao, 11 bariques 299 quarts 2 ancres & demi de café, 31 balles & demi-balles de coton.

Prix de quelques Denrées de l'Amérique & autres.

L'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 10 ſols *la livre*; café de Saint Domingue, de 19 à 21 ſols; ſucre brut, de 25 à 31 liv. *le quintal*; ſucre blanc troiſiéme ſorte, de 43 à 45 liv.; ſyrop, 12 liv.; coton de Saint Domingue, de 160 à 165 livres; Rocou, 28 ſols *la livre*.

Eau-de vie de la Rochelle, de 162 à 163 liv.; dito de Coignac, 205 liv.; dito de Seudres. d'Oleron & de Saint Martin, 165 liv.

Froment, de 188 à 190 liv.; orge, 95 liv.; il s'eſt peu vendu de grains aux Marchés des premiers jours de Janvier.

Le ſel de Saint Martin, 530 liv.; dito de Chaudieres de Seudres, 540 liv.; dito blanc, 560 liv.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 9 Janvier 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François, 5 Etrangers & 2 petits Batteaux (*); ſçavoir, la *Polly*, Capitaine *Stater*, Anglois, venant de Harfleurs de relâche au Havre; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, Hollandois, venant auſſi de Harfleurs, & de relâche comme le précédent; la *Bonne Eſpérance*, Capitaine *Torckneedſen Back*, Norvegien, venant de Stavanger en Norwege chargé de maquereaux, de ſaumon & de planches; le *Romain*, Capitaine *Hul*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Verhaage*; la *Bien Aimée*, Capitaine *Miſmacker*, tous trois de Dunkerque, venant de ce même endroit chargés de harengs, de ſaumon, de morue, de graine de lin, pour Rouen, le dernier ayant auſſi quelques marchandiſes pour Caudebec.

(*) *Ces Bâtimens venoient de Dieppe chargés de harengs, & étoient de relâche pour Rouen.*

DÉPART *de Navires.*

Le 5 & le 10 du même mois il eſt ſorti du même Port 3 Navires François; ſçavoir, le *S. Martin*, Capitaine *Moriſſe*, allant à Cayenne; la *Marie Iſabelle*, Capitaine *Leandert Tuyt*, Hollandois, allant à Caen avec le reſte de ſon chargement pris à Roterdam; le *Joſeph & Marie*, Capitaine *Yves le Calle*, venu d'Audierne en Bretagne le 30 Décembre avec un chargement de bled, allant à Dieppe quoique deſtiné pour Rouen.

Les *Deux Freres*, Capitaine *David*, venu de la Vieille-Roche dans la Riviere de la Villaine le 30 Décembre 1767 avec un chargement de bled pour Rouen, a déchargé au Havre.

DE NANTES.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 25 Décembre 1767 au premier Janvier 1768, 8 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, le *Courier de Galice*, Capitaine *François Coireau*; la *Jeune Anne*, Capitaine *Jean Douſſet*; la *Sainte Roſe*, Capitaine *René Clément*; la *Roſalie*, Capitaine *Nolle*, allant tous quatre à la Rochelle avec froment, toile & bois de merain; le *Furet*, Capitaine *Savin*, allant en Guinée; le *Papillon*, Capitaine *Luc Moiſeau*, allant à Saint Valery avec ardoiſes; la *Marie Perrine*, Capitaine *Perron*, allant à Marſeille avec cuirs, peaux de veau corroyées, pierres à fuſils, pois, feves & faiols; la *Marie Victoire*, Capitaine *Adrien le Villain*, allant au Havre avec froment; la *Bonne Fortune*, Capitaine *Oege Jans Kuyper*, allant à Amſterdam; le *Jeune Cornelis*, Capitaine *Willem Schelles*, allant à Bruges avec café, ſucre brut & terré, ocre, vin d'Amont & Nantois, chataignes & ſyrop.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768